

[Français]

M. Jean Chrétien (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, la discussion de ce soir démontre l'importance des mesures que le ministre des Finances (M. Sharp) vient d'annoncer dans son budget. Si nous laissons les pressions de la demande, cette année, fonctionner de façon à dépasser notre capacité de production, les prix vont augmenter d'une façon alarmante pour les pensionnés et tous les autres citoyens dont les revenus sont stables.

Peut-être pourrais-je rappeler à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) les remarques que le ministre des Finances a faites sur ce sujet au cours de son discours sur le budget.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix. Il est déjà évident que ce danger inquiète le public et même les membres du Parlement. Voici quelques jours à peine, nous avons justement débattu cette question. Mais, en pratique, on ne peut éviter ce danger en cherchant à réglementer les prix et les salaires au sein de notre société. Nous devons nous attaquer au problème fondamental qui est un excédent du pouvoir d'achat par rapport aux disponibilités nécessaires pour répondre à la demande. Cet excédent provoque la hausse des prix, des frais et des profits et est préjudiciable à ceux qui, dans notre société, sont économiquement faibles et dont le pouvoir de marchander est négligeable.

[Français]

Je n'ai pas à indiquer que toute législation de nature à améliorer le sort des personnes âgées est une question de politique gouvernementale et qu'elle sera annoncée de la manière régulière. Elle ne peut l'être par le truchement de l'exposé budgétaire. Le député sait très bien que le parti qui gouverne présentement est bien connu pour sa longue tradition d'avant-gardisme en matière de sécurité sociale.

[Traduction]

L'hon. M. Bell: De quoi le député parlait-il?

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Carlton n'est pas censé participer au débat. Le Règlement prévoit qu'un député peut parler sept minutes et que le ministre ou son représentant doit répondre à la question dont la Chambre est saisie.

M. Knowles: Ce n'était pas là une réponse.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA DÉDUCTION DES TAXES MUNICIPALES SUR LES HABITATIONS DES CULTIVATEURS

M. Lee Grills (Hastings-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question de l'autre jour s'ins-

pirait d'une lettre que m'a adressée l'un de mes commettants, qui est comptable agréé. Je cite la lettre:

Dernièrement, un cotiseur du ministère du Revenu national (Division de l'impôt) avait l'occasion d'examiner les affaires d'un de mes clients. Mon client est un cultivateur qui a exploité la même ferme toute sa vie, et habite encore sur la même terre que son père, son grand-père et son arrière-grand-père, ainsi que dans la même maison, construite en 1837. Cette maison n'a pour ainsi dire pas changé, sauf qu'on y a ajouté le chauffage central, l'électricité et la plomberie intérieure.

Comme vous le savez, pour accroître leur revenu, les municipalités et autres autorités fiscales ont augmenté l'évaluation et le taux de l'impôt. Comme elles ne pouvaient augmenter la cote foncière, l'augmentation a porté sur les bâtiments de ferme.

Dans le passé, le ministère du Revenu national avait pour principe de permettre au cultivateur de déduire de son impôt toutes ses taxes municipales. Toutefois, après avoir examiné les affaires de mon client, le cotiseur a exprimé l'intention de rajouter au revenu 75 p. 100 des taxes applicables à l'habitation. Il a assuré à mon client qu'il n'était pas le seul à faire l'objet d'une nouvelle cotisation. D'autres cultivateurs, lui a-t-il dit, subissent le même sort. Le cotiseur compte en outre revenir au moins une année en arrière pour établir une semblable cotisation.

• (10.50 p.m.)

En outre, il dit que les exigences du ministre du Revenu national ou du ministre des Finances confirment ce changement de politique du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Revenu national se rend compte de ce que la maison de ferme signifie pour le cultivateur. Le cultivateur moyen dont nous avons entendu parler doit avoir une habitation pour mener à bien son exploitation agricole. Il a aussi besoin d'une femme qui l'aide. Une exploitation agricole rentable a besoin de tous les services qui font partie d'une maison de ferme. Il est certain que nous ne devons pas abandonner actuellement toute considération que nous avons accordée à l'habitation du cultivateur dans le passé.

Je songe à la vie de la femme du cultivateur. Cette femme doit travailler beaucoup plus fort que son amie de la ville. On ne lui accorde aucun égard quant à son revenu. On ne se préoccupe d'aucune façon de cet aspect.

La maison de ferme est un lieu où l'on gère les affaires agricoles. Elle sert d'atelier, d'endroit pour laver les seaux et des bidons de lait, classer les œufs, vider les volailles, enfin d'endroit où bien des choses de ce genre sont exécutées. La maison de ferme sert aussi de buanderie où les vêtements de travail salis à la ferme sont nettoyés. Ce genre de fonctions n'existe pas dans nombre d'autres formes d'entreprise. Elle sert également de foyer où logent les aides qui travaillent à la ferme qui est éloignée de la ville ou des restaurants.